



**CDDRA
2012 – 2017**

**CTS 3G
2014 – 2019**

Le Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural de Maurienne

Programme d'actions



Elaboration :

08/11/2011

Réactualisé en novembre 2014



Introduction

Le Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural du Pays de Maurienne constitue les volets agricole et forestier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et du Contrat Territorial de Savoie (CTS) 3G.

Dans le cadre de la clause de revoyure du CDDRA (bilan à mi-parcours) et de la refonte du CTS 2G dans le CTS 3G, le diagnostic et les enjeux ont été à nouveau confirmés successivement devant :

- ✓ Le comité de pilotage de Maurienne le 25 août 2014
- ✓ Le Conseil Local de Développement dans le cadre de sa commission « agriculture-tourisme-environnement » le 20 mai 2014 et en séance plénière le 6 octobre 2014

Ces éléments avaient fait l'objet d'un examen et d'une validation lors de :

- ✓ La commission PRADR de la Région Rhône-Alpes le 13 mai 2011
- ✓ La commission « agriculture et environnement » du Département de la Savoie le 10 juin 2011.

Dans le même temps, les fiches actions ont de nouveau été balayées et travaillées devant le Conseil Local de Développement dans le cadre de sa commission « agriculture-tourisme-environnement » et le comité de pilotage de Maurienne le 22 septembre 2014. Enfin, le comité de pilotage de Maurienne a validé ce document en date du 1^{er} décembre 2014.

Ainsi sans changement, le Pays de Maurienne a choisi d'aborder dans son programme d'action, la **problématique foncière agricole** (vue au sens large englobant agriculture et forêt) **de manière transversale, au travers de plusieurs fiches actions**. En effet, qu'il s'agisse du développement de filières de produits de qualité, de la limitation de l'impact écologique et financier des transports agricoles et de la production de fourrages, de la gestion des effluents durables, le travail en amont sur la **gestion du foncier** reste un **préalable indispensable**. La structuration du foncier pérennisera son usage et **permettra l'amélioration des conditions de vie** (irrigation, optimisation mécanisation...). De fait, elle stabilisera le nombre d'agriculteurs en place, voire facilitera de nouvelles installations.

L'activité agricole est considérée par les décideurs comme un **enjeu majeur du territoire**, contribuant à son image et constituant aussi une composante essentielle de son développement. Il convient d'en tenir compte à travers les **décisions prises au niveau des choix d'aménagement**.

La profession agricole, investie dans la préparation de ce contrat, souhaite un développement du territoire réfléchi, mesuré et maîtrisé. Il est donc impératif **d'optimiser les ressources foncières**, de maîtriser la programmation de l'habitat, d'équilibrer géographiquement les activités économiques dont l'agriculture est partie prenante.

Cette approche foncière agricole sera reprise et intégrée dans le cadre de la réflexion sur **une stratégie foncière globale**, engagée pour l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, qui fait l'objet de la fiche action 1.1 des contrats de développement CDDRA et CTS.

Le volet forestier a été remanié passant de 3 fiches-actions à une seule dans le but d'améliorer la mobilisation du bois de Maurienne et de fortifier la filière bois énergie dans une recherche d'approvisionnement des chaufferies collectives de Maurienne en circuits-courts.

Par ailleurs, forts des réussites et des actions menées dans le cadre de sa promotion des circuits courts alimentaires, la Maurienne a déposée en octobre 2014 un projet leader autour de la stratégie : **« valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne du Pays de Maurienne »**. Le volet agricole des contrats, dans la continuité de ses opérations déjà engagées, est affiché comme une des contreparties financières de ce programme européen.

Sommaire

Introduction	2
Sommaire	3
Action 1 : Consolider l'activité agricole en pérennisant les coopératives laitières	4
Action 2 : Renforcer la main d'œuvre dans les exploitations et l'engagement des professionnels au sein de collectifs agricoles	9
Action 3 : Conforter l'activité agricole en améliorant l'autonomie fourragère des exploitations agricoles en préservant le foncier agricole et en améliorant son utilisation	11
Action n° 4 : Valoriser économiquement et culturellement les produits locaux en développant les circuits-courts...	18
Action n°5 : Optimiser le foncier forestier pour un développement du bois local et une structuration de la filère bois énergie	24
Action 6 : Animer le PSADER	30
Bilan Financier	32

Action 1:Consolider l'activité agricole en pérennisant les coopératives laitières

⇒ Contexte de l'action 1:

La pérennité des coopératives ne pourra être assurée à l'avenir que si les **exploitations laitières** restent suffisamment **importantes en nombre et durable dans le temps**. Les coopératives laitières sont gages de **revenus satisfaisants** pour les agriculteurs laitiers et de maintien d'un tissu agricole sur le territoire.

Un contexte fragile :

- ✓ La **forte pression foncière** plus particulièrement dans les zones de stations, du fait du développement de l'urbanisation, se concrétise par une diminution des surfaces agricoles, par des prix du foncier (achat et location) élevés, par des incertitudes sur le foncier et par un morcellement important du parcellaire.
- ✓ Plus de 50 % des exploitations professionnelles en Maurienne n'arrivent pas à faire face aux **frais de mises aux normes des bâtiments**. Pour les sièges d'exploitations enclavés dans les villages, les travaux de modernisation, d'amélioration des conditions de travail et de mises aux normes des structures deviennent impossibles. Toute reprise en l'état devient irréalisable.
- ✓ Près de 30 % du litrage dans les coopératives des Arves et de la Chambre sont remis en cause dans les 5 à 10 ans si une dynamique de reprise d'exploitation ne se met pas en place ; une grande majorité de ces exploitations sont sans avenir ou avec un avenir incertain **par manque de candidat**, par **manque de fonctionnalité** des sites à reprendre, par **manque de moyens financiers**.
- ✓ Des exploitations en **évolution très rapide** (ex. augmentation du cheptel moyen de 30 % par exploitation en 10 ans) qui montrent des fragilités, des modes de gestion délicats qui peuvent porter préjudice à la filière en place : déséquilibre entre surfaces fourragères(prairies de fauche nécessaires au foin et aux épandages de déjections), surface d'alpage, droits à produire et capacité humaine de travail.

⇒ Objectifs stratégiques:

- ✓ **Suivre et anticiper** l'évolution des exploitations agricoles et leur impact dans la filière.
- ✓ Fournir des éléments **d'aide à la décision**aux responsables professionnels et élus, à partir d'analyses prospectives économiques des exploitations agricoles en lien avec les structures collectives au vu de **critères de fragilité et d'opportunité**.
- ✓ Favoriser les **reprises et les installations**
- ✓ Réfléchir de manière **collective et territorialisée** avec les collectivités et structures collectives agricoles sur les **questions d'aménagement**, de succession, d'entretien du paysage afin de mettre en place des démarches cohérentes sur la vallée (politique foncière, développement).
- ✓ Favoriser la **délocalisation de sièges d'exploitation** pour consolider les outils de travail des exploitations

⇒ Opérations :

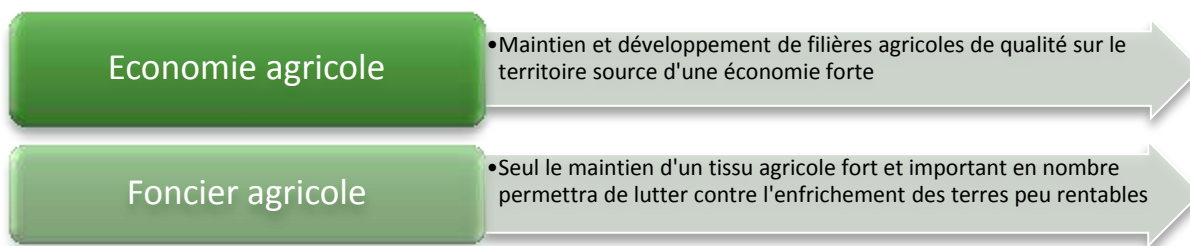
Opération 1.1 : Création d'un observatoire économique entre exploitations et structures collectives

↳ Description de l'opération :

Réalisation d'un observatoire économique par :

- ✓ La collecte de données auprès de chaque exploitation agricole,
- ✓ L'analyse approfondie du rôle et de la place de chaque exploitation dans la structure collective du point de vue économique,
- ✓ L'analyse des évolutions et mutations envisagées par les coopérateurs : il s'agit d'accompagner des projets d'exploitations dans leur globalité pour qu'ils soient gages de développement et non de menaces dans leur coopérative.
- ✓ La production d'indicateurs et d'alertes pour anticiper les évolutions du litrage de la coopérative afin d'adapter au mieux l'outil de valorisation local ;
- ✓ Un suivi et une analyse des situations actuelles, des menaces et opportunités existantes ou à venir en mettant en place une veille sur le contexte agricole du secteur de collecte de la coopérative, l'évolution du décret Beaufort dans le contexte laitier global européen.
- ✓ Une approche cartographique de l'utilisation de l'espace

Une opération agissant sur :



↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Etudes techniques et économiques – Temps d'ingénierie et temps d'animation de groupes prospectifs économiques.

Financement limité à 40 % pour les coopératives laitières

↳ Maîtres d'ouvrage :

Les groupements de développement agricoles ; les coopératives laitières de Maurienne

Opération 1.2 : Animation d'un comité de veille de gestion de l'espace et d'installation

↳ Description de l'opération :

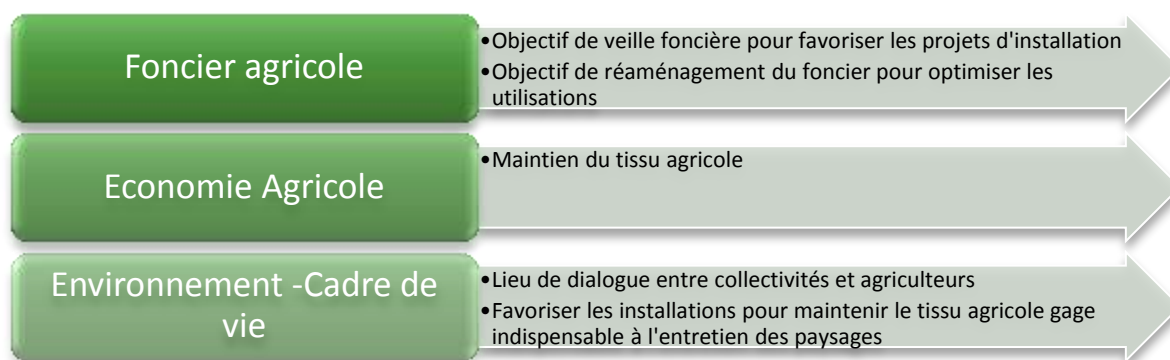
Remarque : Action en complémentarité des actions Installation et Transmission financées par la Région Rhône Alpes.

Travailler en amont du point accueil installation à la Chambre d'Agriculture (conseil-suivi de projet individuel) par la mise en place et l'animation d'un "comité de veille local de gestion de l'espace et d'installation" sur la Maurienne permettant la prospection, la veille et le réaménagement foncier. Ce comité

constitué de professionnels agricoles (GDA-GIDA, JA, SAFER, Coopératives, Chambre Agriculture), d'élus et d'acteurs du territoire auront pour mission :

- ✓ **Le repérage** et la sensibilisation **très anticipés des cédants**, de candidats, des sites
- ✓ **L'analyse des besoins** en actions collectives sur les questions de transmission en lien avec le foncier disponible
- ✓ **La structuration du foncier** pour optimiser et rationaliser son utilisation
- ✓ La proposition des orientations opérationnelles **d'aménagement**
- ✓ L'instauration d'un dialogue constructif entre collectivité et agriculteurs

Une opération agissant sur :



⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Frais d'animation, de mobilisation des groupes de réflexion et le soutien à la réalisation des actions correspondantes

⇒ Maîtres d'ouvrage :

GIDA Haute Maurienne, GDA Moyenne Maurienne, Chambre Agriculture, Collectivités

Opération 1.3 : Investissement pour la viabilisation du foncier en vue de zones agricoles, de bâtiments relais

⇒ Description de l'opération :

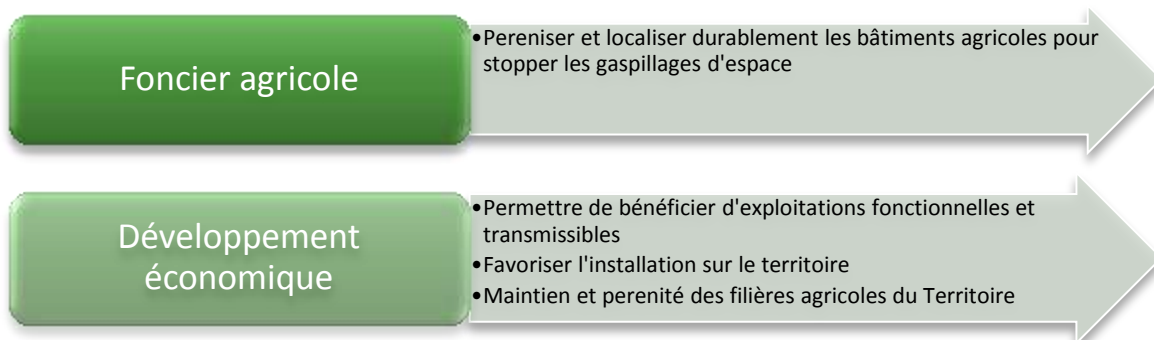
De nombreuses reprises d'exploitation sont rendues irréalisables par manque de bâtiments aux normes voire simplement fonctionnels. Afin de permettre la modernisation des bâtiments, d'améliorer les conditions de travail et le respect de la réglementation (mises aux normes et bien être animal), les délocalisations en dehors des centres des villages sont devenues obligatoires pour maintenir le tissu des agriculteurs en Maurienne et ainsi préserver des productions fromagères de qualité (ex : le bleu de Termignon, AOC Beaufort...). Il est important de prévoir des zones susceptibles d'accueillir de nouveaux projets sur le territoire, réponses indiscutables aux bâtiments enclavés.

L'opération 1.3 accompagnera les projets de délocalisation de sièges d'exploitation :

- ✓ Accompagner **la réflexion**, la collectivité et l(es)exploitant(s) concerné(s) et permettre d'étudier les impacts d'une délocalisation : fonctionnalité, faisabilité, études de risques et d'impacts, de cohérence. Cet accompagnement sera aussi réalisé par l'opération 1.2 au travers des commissions « installations ».

- ✓ Soutenir la **viabilisation de terrains agricoles** (Zones Agricoles) pour la construction de bâtiments communaux ou individuels

Une opération agissant sur :



⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Frais d'animation et d'études pour la mise en place des projets de délocalisation
Investissement pour la réalisation de projets de délocalisation

⇒ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, Coopératives laitières

⇒ Enveloppe affectée aux opérations :

Dépenses subventionnables : 440 000 €

Subvention RRA : 12 000 €

Subvention Dpt 73 : 82 000 €

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
1.1Création d'un observatoire		30 000 €	30 000 €	-
1.2 Animation d'un comité de veille		10 000 €	10 000 €	10 000 €
1.3 Inv. Pour la viabilisation de zones agricoles	Travaux	400 000 €	-	400 000 €
Total (I)		400 000 €		400000 €
Total (F)		40 000 €	40 000 €	10 000 €
Total (I+F)		440 000 €	40 000 €	410 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 1.1	30 000 €	30 %	9 000 €	F
Subvention RRA 1.2	10 000 €	40 %	4 000 €	F
Subvention CG 73 1.2	10 000 €	20 %	2 000 €	F
Subvention CG 73 1.3	400 000 €	20 %	80 000 €	I
Total subventions			95 000 €	I / F

➔ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA : 2012-2017
 CTS 3G : 2014 – 2019

➔ Indicateurs d'évaluation

Mise en place d'observatoires ; Nombre d'exploitations à céder, repérées et analysées ; Nombre de contacts pris avec les futurs cédants ; Nombre de réunion du comité « installation transmission » sur le Territoire ; Nombre de projets de délocalisation

➔ Partenaires :

Groupements Agricoles de Maurienne, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs 73, Coopératives laitières de Maurienne, Syndicat du Beaufort, Abattoir de Maurienne, SEA, SAFER, Collectivités, SPM, CPNS, PNV....

➔ Degré de transversalité de l'action :

Développement économique / activités		- Pérenniser la dynamique agricole, tant au niveau des exploitations que des filières : la mutation a été tellement rapide que nombreuses exploitations souffrent d'incohérence et risquent à terme de disparaître
Environnement		- Maintenir l'entretien du paysage par le maintien des actifs, en particulier en zones difficiles de montagne
Solidarité sociale		- Renforcer les liens et les solidarités entre agriculteurs - Prendre en compte les intérêts des acteurs du territoire et créer des liens - Améliorer des conditions de travail des agriculteurs
Gouvernance		- Sensibilisation des candidats potentiels - Implication des structures professionnelles et des collectivités - Complémentarité avec les politiques européennes, régionales,
Validité		- Installer/conforter des agriculteurs dans des conditions durables - Favoriser les réflexions concertées entre acteurs - Cohérence et leviers d'action des projets de territoire - Intervention incitative de la Région sur des sujets sensibles

Action 2 : Renforcer la main d'œuvre dans les exploitations et l'engagement des professionnels au sein de collectifs agricoles

Contexte de l'action 2 :

Le travail et la main d'œuvre sont un problème de plus en plus aigu dans les exploitations de Maurienne. La diminution de la main d'œuvre familiale sur les exploitations agricoles se traduit par une augmentation de la charge de travail des éleveurs. Il devient, de ce fait, de plus en plus difficile de s'impliquer dans la vie locale du territoire (structures agricoles, relations collectivités et partenaires) tout en assurant les impératifs liés à l'agriculture. La vallée de la Maurienne est grande ce qui implique des temps de transport élevé pour se rendre à des réunions intra ou extra Maurienne.

L'agriculture de Maurienne est fortement structurée autour d'outils collectifs fondamentaux pour le territoire : les produits (coopératives, abattoir, magasin de producteurs), la mécanisation (CUMA), le travail (GEVR), les alpages (GP, AFP) et le développement agricole au sens large (GIDA, GDA).

Ces outils sont fragilisés par un individualisme grandissant et des difficultés à renouveler les administrateurs. Le salariat se développe, néanmoins son coût reste dissuasif pour de nombreux éleveurs

Objectifs stratégiques:

- ✓ Encourager l'**engagement professionnel** dans les structures collectives et de développement du territoire en lien avec l'ensemble des acteurs (aménagement, tourisme, patrimoine,...).
- ✓ **Diminuer les charges de travail et les charges financières** pour les remplacements dans les exploitations

Opération :

Opération 2.1 : Implication des responsables locaux

Description de l'opération :

Aider financièrement et de manière équitable toutes les personnes qui s'impliquent au niveau du développement de l'agriculture et du portage de projets collectifs de la vallée que ce soit au niveau local ou départemental.

Une opération agissant sur :

Développement économique

• Mise en place de projets structurants par l'implication de professionnels agricoles pour le compte du collectif

Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Aide financière pour les coûts de journées Service de Remplacement « mandats professionnels »

Maîtres d'ouvrage :

Le service de remplacement de Maurienne

Enveloppe affectée aux opérations :

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
4.2. Renforcer la main d'oeuvre dans les exploitations	Participation aux coûts journée	90 000€	-	90 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73 4.2	90 000 €	32 %	29 160 €	F

➤ Calendrier de mise en œuvre :

CTS 3G : 2014 à 2019

➤ Indicateurs d'évaluation

Maintien de l'implication des responsables professionnels ; Avancée et suivi des différents projets ;
Nombre de journées financées

➤ Partenaires :

Associations Agricoles de Maurienne, Coopératives, Chambre d'Agriculture

➤ Degré de transversalité de l'action :

Développement économique / activités		<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la charge de travail en favorisant l'embauche de main d'œuvre - Maintenir le dynamisme des outils de production en encourageant le renouvellement des administrateurs notamment auprès des jeunes
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les actifs agricoles dans les réflexions territoriales et les démarches environnementales
Solidarité sociale		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux agriculteurs d'accéder plus facilement à une vie sociale (vacances, loisirs...) - Renforcer les liens et les solidarités entre agriculteurs
Gouvernance		<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux agriculteurs de prendre leur avenir en main
Validité		<ul style="list-style-type: none"> - La main d'œuvre et l'engagement professionnel collectif constituent une problématique importante pour la profession : la surcharge de travail rend la vie difficile pour les exploitants et l'implication dans les structures collectives en souffre.

Action 3 : Conforter l'activité agricole en améliorant l'autonomie fourragère des exploitations agricoles en préservant le foncier agricole et en améliorant son utilisation

⇒ Contexte de l'action n° 3 :

L'herbe est une ressource majeure du territoire ! Elle contribue fortement à la typicité des fromages, de la viande et du paysage. La viabilité des exploitations à long terme est donc dépendante des **surfaces de fauche** disponibles et de la quantité de fourrage qu'elles sont susceptibles d'offrir. La Haute Maurienne présente des **déficits hydriques climatiques importants** qui ont des conséquences particulièrement graves sur la production fourragère (sécheresses successives depuis 2003).

Une **forte pression foncière** plus particulièrement dans les zones de stations, du fait du développement de l'urbanisation, des prix de location du foncier élevés et variables, un morcellement important du parcellaire rendent difficile la gestion des terrains dans le moyen terme et favorise les tensions entre exploitations. Les locations et accords verbaux amènent une **concurrence importante** entre les agriculteurs pour l'utilisation des terres et développent chez eux un sentiment d'insécurité et des pratiques quelquefois incohérentes.

Quelles que soient les communes, qu'elles aient beaucoup ou peu d'exploitations professionnelles, qu'elles soient en zone touristique ou en fond de vallée, **les prés de fauche épandables sont insuffisants** sur l'ensemble de la Maurienne.

La principale cause des « problèmes de **mise aux normes** » reste la **gestion des effluents**. De nombreuses exploitations présentent des difficultés dans leur gestion des effluents. Les causes sont multiples : une augmentation du cheptel par exploitation, des accompagnements PAC¹ environnementaux (PHAE², MAE³) qui limitent voire qui interdisent l'épandage de matières organiques, des surfaces de fauches qui diminuent...

L'attractivité de la Maurienne, tant pour la population que pour la clientèle touristique, repose en partie sur la qualité des paysages et la richesse des milieux naturels (Parc de la Vanoise, réserves naturelles, sites protégés...). Pour **garantir la qualité paysagère et environnementale de la vallée**, il convient de promouvoir une agriculture qui intègre et valorise l'environnement en maintenant un tissu agricole minimum sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de favoriser les échanges et partenariats entre les professionnels environnementaux, agricoles

⇒ Objectifs stratégiques :

- ✓ Amener une **réflexion globale** de l'utilisation **des ressources foncières et hydriques** en concertation avec les partenaires et utilisateurs
- ✓ Limiter les achats de foin, rendre les **exploitations plus autonomes** aux variations des cours de foin et ainsi diminuer les charges d'exploitation.
- ✓ Permettre aux exploitations professionnelles en place **de respecter le cahier des charges** de signe de qualité comme l'AOC Beaufort sur l'autonomie fourragère.
- ✓ Accompagner les exploitations professionnelles à **respecter les normes** liées à la gestion des effluents. Pour beaucoup la mise aux normes est trop coûteuse.
- ✓ **Pérenniser l'usage** des terres agricoles : il est important de travailler dans un premier temps sur la gestion du foncier dans les zones où le tissu agricole est dense pour la pérennité et le développement des filières de produits de qualité, pour chercher à limiter l'impact écologique et financier par les transports agricoles et les fourrages et finalement pour permettre une gestion des effluents durables.
- ✓ **Valoriser** la contribution de l'agriculture dans le **maintien de la biodiversité**
- ✓ Appropriation par les exploitants volontaires de la démarche agro-environnementale (impact des

¹ Politique Agricole Commune

² Prime Herbagère Agro Environnementale

³ Mesure Agro Environnementale

pratiques de gestion sur la préservation des habitats naturels et des espèces)

⇒ Opérations:

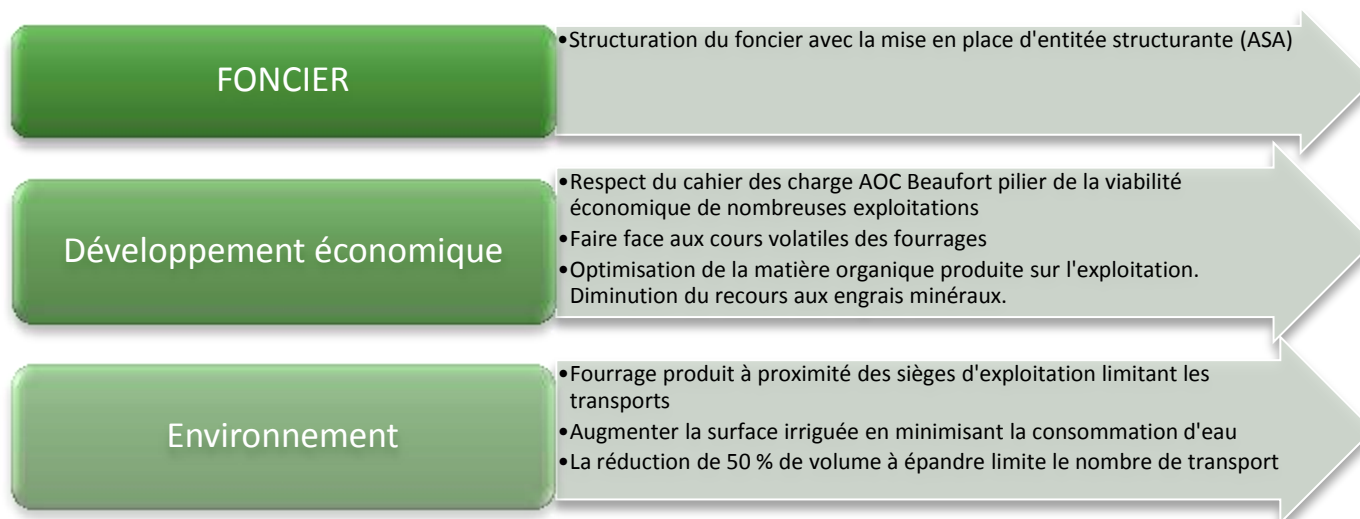
Opération 3.1 : Accompagner les exploitations aux modifications climatiques par l'irrigation en faveur de l'autonomie fourragère et promouvoir une agriculture qui valorise l'environnement

⇒ Description de l'opération :

- ✓ Analyse des **conditions de faisabilité des projets d'irrigation** : étude sur les zonages, sur la ressource en eau en lien avec les autres usagers (**partage de l'eau**), les réseaux d'eau et surtout sur la structuration du foncier à long terme (PLU – ASA).
- ✓ Animation sur la **structuration du foncier** pour la mise en place des réseaux (création de syndicats d'arrosage, planning d'arrosage...).
- ✓ Conduite de **réflexions collectives** autour de l'utilisation des effluents d'élevage et des déchets organiques (co compostage avec déchets verts...).
- ✓ **Etudes** (techniques, économiques et environnementales) **comparatives** de valorisation des différentes sources **d'engrais organiques**.
- ✓ Analyse, études comparatives sur les conduites **agronomiques des prairies** pour garantir une production fourragère suffisante en qualité et en quantité pour favoriser l'autonomie fourragère (valorisations des prairies locales : **analyse de fourrages**, recherche de **plantes adaptées** à des climats de plus en plus secs).
- ✓ **Etudes de faisabilité** de projets collectifs

Remarques : L'accompagnement des agriculteurs (formation à la conduite d'irrigation par rapport aux besoins des prairies, aux pratiques économes...) s'effectue par l'intermédiaire de formations financées par la profession agricole (VIVEA).

Une opération agissant sur :



⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Frais d'animation foncière et d'études « pré opérationnelles » pour la mise en place de projets d'irrigation
Etudes, temps d'animation

↳ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, ASA, Associations

↳ Indicateurs d'évaluation

Tonnage de fourrage supplémentaire, Taux d'autonomie fourragère, Hectares de foncier structuré
Nombre de projets collectifs en cours de réflexion, Nombre de plateforme de compostage, Nombre d'exploitations agricoles qui valorisent le compost

Opération 3.2 : Investissement en matériel d'irrigation

↳ Description de l'opération :

Investissement en matériel d'irrigation économe en eau avec garantie d'un fonctionnement à long terme : travaux de mise en place, tuyaux, matériaux d'aspersion... Seuls les projets répondant aux critères environnementaux, ressources en eau, intérêt économique agricole par système de production local, maîtrise du foncier desservi, gestion collective responsable des ressources, des équipements et du foncier (cfopération 31) pourront prétendre à bénéficier d'aide sur les investissements.

↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Investissements en matériel d'irrigation (travaux...) avec garantie de la zone agricole sur le long terme.

↳ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, Association Syndicale Autorisée

↳ Indicateurs d'évaluation

Nombre d'hectares irrigués, Tonnage de fourrage supplémentaire, Taux d'autonomie fourragère

Opération 3.3 : Investissement en faveur d'outils collectifs valorisant l'environnement

↳ Description de l'opération :

Investissement sur des **équipements collectifs** faisant suite à l'opération 3.1 « réflexions collectives autour de l'utilisation des effluents d'élevage et des déchets organiques ». Ces équipements prendront la forme de fumière collective, plateforme de compostage (fosse à jus, terrassement-VRD, maçonnerie, charpente...) séparateur de phase mobile collectif...

↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Investissement équipements collectifs

↳ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, CUMA, Association Syndicale Autorisée

↳ Indicateurs d'évaluation

Nombre de projets collectifs en réflexion ; Nombre de plateformes de compostage ; Nombre d'exploitations agricoles qui valorisent le compost

Opération 3.4 : Optimisation de la gestion du foncier agricole

↳ Description de l'opération :

- ✓ **Elaboration de plans de communication** aux communes afin de sensibiliser l'ensemble des élus sur la nécessité à prendre en compte les projets agricoles dans leur politique mais aussi l'intérêt commun à maintenir l'agriculture sur le territoire (en lien avec le SCOT).
- ✓ Animation comprenant des **plans de communication aux propriétaires** fonciers afin d'expliquer les logiques de fonctionnement d'une exploitation en mettant en exergue les charges de l'entreprise, de faire connaître la grille de référence des loyers agricoles, des différents outils existants pour mettre à disposition les terres... Ces diffusions de connaissance permettront ensuite d'entreprendre des réflexions et la promotion sur **les outils** adéquats de **restructuration** comme les **ASA, AFP, ...**et de **durabilité** comme la promotion des contrats de location...
- ✓ Gérer de manière plus harmonieuse le foncier par des échanges, par des structures collectives.

Une opération agissant sur :



↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses d'ingénierie, d'animation

↳ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, Associations Agricoles, Chambre d'Agriculture

↳ Indicateurs d'évaluation

Nombre de réunion publique ; Synthèse des tarifs de location pratiquée ; Signature de baux – Contrat de location ; Diffusion de plaquettes d'informations ; Nombre d'AFP, ASA réalisées

Opération 3.5 : Animation d'un réseau pour la réhabilitation de surfaces agropastorales dans un objectif agricole (reconquête de surface fourragère) et environnemental/paysager (entretien de milieux ouverts remarquables) sur les milieux.

↳ Description de l'opération :

Actions : Cette action s'intègre dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique et dans le Plan Pastoral Territorial de la Maurienne.

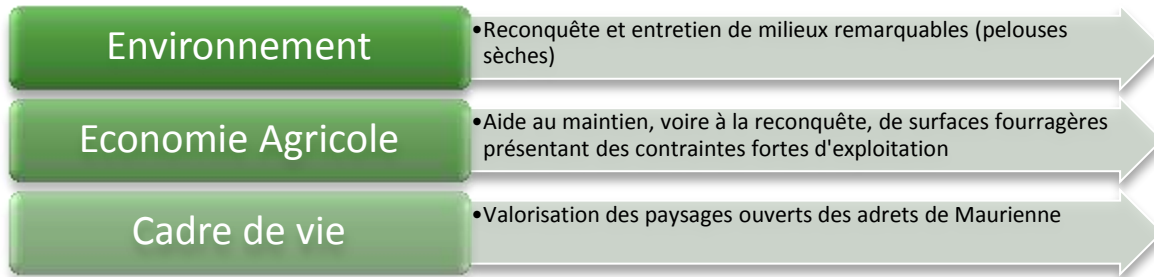
Animation territoriale auprès des différents acteurs concernés (collectivités, associations foncières pastorales, groupements agricoles, agriculteurs...) pour favoriser l'émergence de projets locaux de préservation voire de reconquête de milieux agropastoraux. Cette opération s'inscrit dans un double

objectif : agricole (reconquête de surface fourragère) et environnemental/paysager (préservation de milieux ouverts d'intérêt patrimonial).

Construction et animation d'un dispositif d'accompagnement financier des démarches agroenvironnementales auprès des exploitants (contrats de réouverture ou de gestion de milieux ouverts). Le dispositif veillera à travailler à l'échelle d'unités fonctionnelles cohérentes d'un point de vue agricole (système d'exploitation) en proposant une démarche agro-environnementale sur les surfaces à forts enjeux environnementaux.

Construction d'un référentiel Maurienne sur la gestion agro-environnementale des milieux remarquables.

Une opération agissant sur :



⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses d'ingénierie, d'animation

⇒ Maîtres d'ouvrage :

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, Parc national de la Vanoise, Chambre d'Agriculture, SEA

⇒ Indicateurs d'évaluation

Nombre de contrats agroenvironnementaux signés ; Surface contractualisée (distinction des contrats de gestion et de restauration) ; Nombre de réunion multi acteurs.

⇒ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA : 2012 – 2017

CTS 3G : 2014 – 2019

⇒ Partenaires :

Collectivités locales et territoriales (Communes, Communautés de communes, SPM, Conseil Général), agriculteurs, Associations foncières pastorales, Groupements Agricoles de Maurienne, Chambre d'Agriculture...

Convention de partenariat envisageable avec le Parc National de Vanoise sur son territoire

Opération 3.6 : Animation foncière de zones forestières pour la reconquête de zones de pâturage et/ou de fauche

⇒ Description de l'opération :

Cette action vise à réaliser de l'animation foncière auprès des propriétaires sur des terrains boisés et animer des programmes de massification le plus complet possible à l'échelle de 50 à 100 ha généralement par massif ou bassin versant dans le but de reconquête de terrains de pré de fauche et de pâturage. En 2013, deux projets ont été soutenus sur la commune du Freney et d'Aussois.

L'animation portera sur le regroupement de propriétaires, le suivi de chantier, le suivi administratif et la valorisation du bois au mieux de ses possibilités.

➔ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses d'ingénierie, d'animation à 80 % dans les sites non prioritaires aux PPRDF.

➔ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités locales, Chambre d'Agriculture

➔ Indicateurs d'évaluation

Nombre de propriétaire ayant répondu favorablement

Surface reconquise

➔ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA : 2013 – 2017

CTS 3G : 2014 – 2019

➔ Enveloppe affectée aux opérations :

Subvention RRA : 130 260 €

Subvention Dpt 73 : 230 000 €

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
4.3.1 Accompagner les exploitations aux modifications climatiques	Dépenses d'animation	40 000€	40 000€	-
4.3.2 Investir en matériel d'irrigation		1 500 000 €	-	1 500 000€
4.3.3 Investir en faveur d'outils collectifs valorisant l'env.		500 000 €	200 000 €	100 000 €
4.3.4 Optimisation de la gestion du foncier agricole	Dépenses d'animation	40 000 €	20 000 €	-
4.3.5 Animation d'un réseau pour la réhab de surfaces agropastorales - mesures agro-environnementale et pastoralisme	Dépenses d'animation	120 000 €	24 400 €	120 000 €
4.3.6 Animation foncière de zones forestières pour la reconquête de zone de pâture ou/et fauche	Dépenses d'animation	37 500 €	37 500 €	-
Total (I)		2 000 000 €	200 000 €	1 600 000€
Total (F)		237 500 €	121 900 €	120 000 €
Total (I+F)		2 300 000 €	321 900 €	1 720 000€

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 4.3.1	40 000 €	30 %	12 000 €	F
Subvention RRA 4.3.3	200 000 €	36 %	72 500 €	I
Subvention RRA 4.3.4	20 000 €	30 %	6 000 €	F
Subvention RRA 4.3.5	24 400 €	40%	9 760 €	F
Subvention RRA 4.3.6	37 500 €	80%	30 000 €	F
Subvention CG 73 4.3.2	1 500 000 €	12 %	175 000 €	I
Subvention CG 73 4.3.3	100 000 €	24 %	24 000 €	I
Subvention CG 73 4.3.5	120 000 €	25%	40 000 €	F
Total subventions			369 250 €	I / F

➤ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA : 2012-2017

CTS 3G : 2014 - 2019

➤ Partenaires :

Collectivités, SPM, Associations Agricoles de Maurienne, Chambre d'Agriculture, CPNS, PNV

➤ Degré de transversalité de l'action :

Développement économique / activités		<ul style="list-style-type: none"> - Arriver à tendre à l'autonomie fourragère des exploitations - Meilleure valorisation des produits - Renforcement de l'image du territoire - Valorisation des fourrages de pays dans les productions agricoles = notion de terroir
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des milieux, de la faune et de la flore remarquable de Maurienne - Entretien de l'espace par le maintien de l'activité - Valorisation des ressources naturelles - Des pratiques respectueuses de l'environnement - Réduction des transports
Solidarité sociale		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets - Liens entre propriétaire et producteurs - Acquisition de connaissances des acteurs locaux sur le fonctionnement d'une exploitation et de son économie - valorisation du rôle de l'agriculture et de sa capacité à répondre aux attentes de la société en matière de préservation de la biodiversité / mise en valeur des paysages ouverts de Maurienne
Gouvernance		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les rencontres multi-acteurs, s'inscrire dans une démarche collective, valoriser les expériences positives - Synergie entre opérateurs - Cohérence avec des politiques départementales, régionales, nationales et européennes
Validité		<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande sociale - Cohérence avec le projet de territoire - Caractère incitatif de la Région - Réponse à une demande sociale, cohérence avec les objectifs du Parc national de la Vanoise

Action n° 4 : Valoriser économiquement et culturellement les produits locaux en développant les circuits-courts

Contexte de l'action 4 :

On observe en Maurienne une diversification des productions de plus en plus importante (développement de la filière ovin lait, volailles, plantes aromatiques...). De nombreux agriculteurs fermiers en effet utilisent des **points de vente collectifs**, comme les SICA ou le magasin de producteurs de Saint Jean de Maurienne, qui souhaitent se développer. Côté lait, la **plus value liée à l'AOC Beaufort** représente 80% du revenu des exploitations. Seul **20 % des meules** de Beaufort sont vendus en circuits courts dans les magasins de Maurienne. Il est important de développer la vente directe pour écouler à **bon prix une part plus importante de la production** totale de Beaufort.

Côté viande, on estime à 12 220 le nombre d'agneaux élevés par an en Maurienne disponibles sur le marché. Suite à une structuration de la filière, la **valorisation d'agneaux** sur le territoire est croissante : le tonnage ovin à l'abattoir ainsi que la vente d'agneaux locaux sont croissants. Dans le même temps le tonnage sur l'abattoir de St Etienne de Cuines baisse et sa pérennité est en sursis avec une très forte diminution du tonnage liée à la diminution des gros bovins tués par les bouchers. La Maurienne compte un petit nombre d'éleveurs spécialisés dans la viande bovine. Beaucoup d'entre eux ont arrêté leur partenariat avec les bouchers suite à des départs à la retraite. La plupart des éleveurs bovins de Maurienne produisent du lait. La valorisation importante du lait en Beaufort n'incite pas les agriculteurs à développer la filière viande. Cependant on peut estimer qu'une partie des vaches de réforme pourraient être valorisées en viande ou en produits transformés. Afin de renforcer **l'image du territoire** et la pérennisation des outils locaux de transformation (et des emplois liés), il est important de relancer **une dynamique avec les bouchers**, d'accompagner les éleveurs dans le changement des pratiques d'élevage et dans la recherche de nouveaux débouchés.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a impulsé en 2008, dans le cadre du Pôle d'Economie du Patrimoine Maurienne, la création du Club de la Gastronomie, association de restaurateurs et de producteurs œuvrant pour la valorisation de la gastronomie du territoire de Maurienne et l'introduction de produits du terroir dans la cuisine. Pour la plupart des membres, s'approvisionner auprès des producteurs de Maurienne est une alternative pour se démarquer. Pourtant dans un contexte où les circuits courts et l'achat local ont le vent en poupe, il n'existe actuellement pas de démarche permettant aux restaurateurs d'avoir accès à des productions locales tout en tenant compte des contraintes inhérentes au secteur de la restauration traditionnelle. Dans le cadre du volet Saveurs et Produits du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées, le Syndicat de Pays de Maurienne a souhaité aller plus loin dans la démarche et a confié à la Chambre d'Agriculture et au Suaci, la réalisation d'un diagnostic/étude de faisabilité durant l'année 2010, sur le développement de circuits courts entre producteurs et établissements de restauration en Maurienne. Cette étude met en lumière la nécessité de :

- ✓ Mettre en place **un réseau interprofessionnel** et faire connaître l'existant
- ✓ Développer des tests opérationnels de **collaboration entre restaurateurs et producteurs** pour faire la preuve par l'exemple, puis élargir ces tests
- ✓ Toucher le grand public par des **actions de démonstration** et de promotion en lien avec d'autres initiatives du territoire traitant de sujets proches (Réseau Maurienne Agritourisme, Produits alpages et pastoralisme Fondation Facim, Evénements agricoles SEA ou autres...)

Suite à cette étude, le Club de la Gastronomie s'est étoffé en producteurs, coopératives, bouchers..., et a changé de nom pour Association « La Maurienne dans l'assiette ».

Ainsi, investi depuis quelques années dans le développement des circuits courts alimentaires, convaincu de la pertinence de donner accès aux produits de qualité issus de ses montagnes à la population tant locale que touristique, **le SPM initie actuellement une réelle réflexion – action autour d'une « stratégie alimentaire de territoire » en lien avec son économie de proximité**. Dans le but de concrétiser cette nouvelle démarche et en s'appuyant sur son expérience LEADER 2000-2006, le SPM a décidé de s'engager

dans la candidature d'un LEADER qui s'inscrit en cohérence avec son projet global de territoire pour la période 2015-2020.

➤ Objectifs stratégiques :

- ✓ Développer et **communiquer sur un panier de biens** Maurienne : offre coordonnée de produits et prestations issues du territoire en lien avec des réseaux d'acteurs.
- ✓ Conforter la **viabilité économique** des exploitations agricoles professionnelles en place en développant les circuits courts tout particulièrement auprès des exploitations ovines et bovines « viande ».
- ✓ **Maintenir l'abattoir**, outil collectif indispensable au maintien des filières courtes de viande.
- ✓ Répondre aux attentes sociales, locales et touristiques : il est important d'améliorer la **valorisation des produits et des services**.
- ✓ Valoriser économiquement et culturellement les productions locales par la promotion d'une **offre gastronomique Maurienne**
- ✓ Produire les conditions de **mise en place ou de pérennité des filières courtes existantes**, entre producteurs et consommateurs et entre producteurs et établissements de restauration.
- ✓ Valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne du Pays de Maurienne en lien avec le programme LEADER Maurienne 2015/2020.

➤ Opérations :

Opération 4.1 : Accompagner le développement des filières courtes

➤ Description de l'opération :

Les missions du poste de chargé(e) de mission filières courtes :

- ✓ Renforcer et développer le **réseau des professionnels** des métiers de bouche en Maurienne (producteurs fermiers, coopératives laitières et SICA, établissements de restauration, bouchers, lycée hôtelier...) : *organisation d'actions de sensibilisation et de démonstrations (voir opération 42), animation de l'association La Maurienne dans l'Assiette*
- ✓ Promouvoir le panier de biens agro-gastronomique Maurienne : *élaboration et mise en œuvre d'un **plan de communication** (en lien avec l'opération 42)*
- ✓ Développer les filières courtes en Maurienne : *mise en place et élargissement **des tests opérationnels** préconisés par l'étude circuits courts pour le rapprochement entre restaurateurs et producteurs ; Elaboration de **matériel promotionnel** pour marquer la provenance « Maurienne » sur les tables des restaurateurs ...*
- ✓ Développer la **filière viande** en Maurienne, en lien avec l'abattoir de Maurienne : *augmenter la production de viandes finies, augmenter la commercialisation de viande du territoire et du département (partenariats avec les bouchers, ateliers de découpe, vente directe de viande au sein de collectifs comme les SICA, magasin de producteurs voire de la restauration collective).*

Une opération agissant sur :



⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses liées au poste chargé, charges de structure comprises.

⇒ Maîtres d'ouvrage :

Syndicat du Pays de Maurienne

⇒ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA 2012-2014

CTS 3G 2014-2019

⇒ Indicateurs d'évaluation

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission filières courtes, augmentation du nombre d'adhérents à l'association La Maurienne dans l'assiette.

Opération 4.2 : Communiquer et sensibiliser

⇒ Description de l'opération :

- ✓ Création de **sites internet commerciaux** pour les coopératives laitières avec offre des produits en ligne et livraison par correspondance
- ✓ Renforcement des moyens de **communication** (panneaux explicatif grand public) **et d'actions de signalétiques** agricole (enseignes sur les exploitations) sur le territoire Maurienne : développement de l'identité visuelle commune élaborée lors du dernier CCDRA/CTS, communication cohérente, valorisante et identitaire.
- ✓ Conception et impression de **brochures avec déclinaison web** de l'Association la Maurienne dans l'Assiette. La brochure fera la promotion des restaurateurs, bouchers de la vallée travaillant en circuits courts avec des producteurs locaux. Elle relayera également des informations d'ordre événementiel (activités de découverte de l'agropastoralisme SEA / Fondation Facim, événements liés à l'agriculture...).
- ✓ Réalisation d'**objets de marquage** « La Maurienne dans l'assiette »
- ✓ Mise en place de **voyages d'étude** thématiques et échanges interprofessionnels
- ✓ Actions de **sensibilisation** auprès des membres du réseau et des partenaires de promotion (offices de tourisme) : ces actions sont financées par le Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées sur les années 2012 ; le Psader prendra le relais sur 2013-2014

Une opération agissant sur :



➤ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses liées à la création de sites commerciaux + petits équipements pour l'emballage (40 % de subvention maximale pour les coopératives)

Frais de conception et de production d'outils de communication, de signalétique.

Frais de promotion et de diffusion des outils de communication.

Dépenses de transport, prestataires

➤ Maîtres d'ouvrage :

Les Coopératives laitières de Maurienne, SICA commerciales en Maurienne, Associations

➤ Calendrier de mise en œuvre :

2012-2014

➤ Indicateurs d'évaluation

Evaluation des chiffres d'affaires, Mise en service de sites internet de promotion et/ou de vente en ligne
Nombre d'enseignes agricoles, Nombre de panneaux de communication, Nombre de échanges et voyages d'études réalisés, Nombre d'actions de sensibilisation, Nombre de brochure diffusée ; Nombre de restaurant/agriculteurs intégrés à la brochure ; Nombre de sites internet des structures de tourisme diffusant les informations de l'Association Maurienne dans l'Assiette.

Opération 4.3 : Investir en faveur des circuits courts

➤ Description de l'opération :

- ✓ **Création et/ou Aménagement** de points de ventes collectifs et de galerie de visites en Maurienne

Action n°4 : Valoriser économiquement et culturellement les produits locaux en développant les circuits-courts

✓ Investissement pour le développement de la filière viande en Maurienne

Une opération agissant sur :



➤ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses d'investissement : aménagement intérieur (hors gros œuvre)

➤ Maîtres d'ouvrage :

Les Coopératives laitières de Maurienne, SICA commerciales en Maurienne, Magasin de producteurs en Maurienne, Syndicat de Pays de Maurienne, SA Abattoir de Saint Etienne de Cuines

➤ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA : 2012 – 2017

CG73 – CTS3G VL : 2014 – 2019

➤ Indicateurs d'évaluation

Réalisation/Nombre de points de vente ; Evaluation des chiffres d'affaires ;

➤ Enveloppe affectée aux opérations :

Subvention RRA : 246 500 €

Subvention Dpt 73 : 18 500 €

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
4.4.1 Accompagner le développement des circuits courts	Dépenses d'animation	150 000 €	150 000 €	50 000 €
4.4.2 Communiquer et sensibiliser	Dépenses de prestations	135 000 €	55 000 €	11 667 €
4.4.3 Investir en faveur des circuits courts	Aménagements	516 667 €	516 667 €	-
Total (I)		516 667 €	516 667 €	-
Total (F)		285 000 €	205 000 €	61 667 €
Total (I+F)			721 667 €	61 667 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 4.4.1	150 000 €	50 %	75 000 €	F
Subvention RRA 4.4.2	55 000 €	30 %	16 500 €	F
Subvention RRA 4.4.3	516 667 €	40 %	155 000 €	I

Action n°4 : Valoriser économiquement et culturellement les produits locaux en développant les circuits-courts

Subvention CG 73 4.4.1	50 000 €	35 %	15 000 €	F
Subvention CG 73 4.4.2	11 667 €	30 %	3 500 €	F
Total subventions			250 000 €	I / F

↪ Partenaires :

GIDA Moyenne Maurienne, GDA Haute Maurienne, Chambre d'Agriculture, Abattoir de Maurienne, Coopératives laitières de Maurienne, Offices de Tourisme Maurienne, Fondation Facim dans le cadre du programme Alpages et Pastoralisme, Autres partenaires du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

↪ Degré de transversalité de l'action :

Développement économique / activités		<ul style="list-style-type: none"> - Complément de revenus des agriculteurs - Meilleure valorisation des produits pour tous les acteurs - Diversification de l'offre touristique - Renforcement de l'image du territoire - Valorisation des ressources locales
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de l'espace par le maintien de l'activité - Valorisation des ressources naturelles - Produits sous signe de qualité, liés à des pratiques respectueuses de l'environnement - Réduction des transports
Solidarité sociale		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets - Liens entre consommateurs et producteurs - Acquisition de connaissances des acteurs locaux sur les ressources naturelles
Gouvernance		<ul style="list-style-type: none"> - Synergie entre opérateurs - Professionnalisation des acteurs - Cohérence avec des politiques départementales, régionales, nationales et européennes
Validité		<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande sociale - Cohérence avec le projet de territoire - Caractère incitatif de la Région

Action n°5 : Optimiser le foncier forestier pour un développement du bois local et une structuration de la filière bois-énergie

⇒ Contexte de l'action :

La forêt en Maurienne couvre 41 500 hectares (taux de boisement de 22 %) dont 77 % sont des forêts publiques (communale et domaniale) et 23 % des forêts privées. La forêt privée et publique couvre un quart de la superficie du territoire de Maurienne. Le constat réalisé sur le terrain pour les surfaces boisées privées montre un morcellement parcellaire très important au niveau du foncier. Ces démultiplications des propriétaires, des parcelles en indivision, est en frein à la mise en place de chantiers forestiers pour l'entretien des forêts et la commercialisation des bois. L'animation foncière notamment en forêt privée est un enjeu fort pour améliorer la mobilisation des bois-énergie.

Le relief de montagne parfois très marqué entraîne une gestion forestière difficile voire impossible dans certaines zones inexploitable. Or la rentabilité d'une forêt dépend de son accessibilité, de la maîtrise foncière et de la topographie. Une distance de piste d'accès et d'autant plus de routes supérieures à 500 m rend l'exploitation forestière déficitaire et la création de desserte ne peut être supportée financièrement par des petits propriétaires ou de petites communes. Les peuplements de futaie et taillis sous futaie sont les plus productifs. Cependant plus de 40 % des surfaces ne possèdent pas de dessertes permettant une exploitation rentable. A ce paramètre il faut rajouter que 65 % des parcelles forestières privées se situent sur des pentes supérieures à 30%. Dans le cas où la création de routes ou de pistes forestières est impossible, le débardage par câble pourra être une solution.

Les peuplements de futaie et taillis sous futaie sont les plus productifs. Les accrus résineux ou feuillus issus de la déprise agricole d'après les années 1950 peuvent permettre une exploitation plus rentable de par la situation des parcelles et leurs topographies.

On note aussi qu'il n'existe aucun document de synthèse qui permette de localiser la ressource en bois local, son accessibilité, son coût de mobilisation.

⇒ Objectifs stratégiques :

- ✓ Animer par secteur cohérent un groupe de propriétaires afin de permettre la mise en place d'une exploitation rationnelle et durable de secteurs forestiers ceci dans un cadre de chantier collectif.
- ✓ Proposer des actions liées au développement durable de la forêt à travers des documents de gestion.
- ✓ Construire et optimiser les filières bois locales.
- ✓ Pouvoir répondre aux questions des élus concernant :
 - L'approvisionnement local des chaufferies ou projets de chaufferie bois du territoire ?
 - Où mobiliser de la plaquette forestière et à quel prix ?
 - Quels débouchés actuels pour les produits bois ?
 - Comment optimiser les filières locales d'approvisionnement ?
 - Où implanter les équipements de stockage et où améliorer ou créer la desserte forestière ?
 - Comment prendre en compte les enjeux environnementaux lors de la production de plaquettes forestières ?
 - Combien d'emplois induits par l'approvisionnement local des chaufferies ?

L'objectif est de pouvoir rendre à certains secteurs **une rentabilité d'exploitation** en travaillant à la mise en place de dessertes structurantes permettant **d'accéder à des surfaces sous exploitées**. Il est cependant nécessaire d'adapter la desserte aux enjeux actuels.

↳ :Opérations

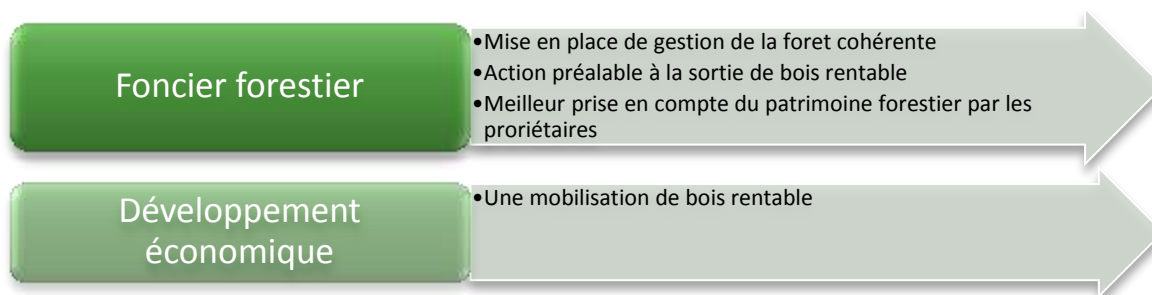
Opération 5.1 : Animation foncière pour une optimisation du bois local notamment dans le bois-énergie

↳ Description de l'opération :

Cette action vise à élaborer et animer des programmes de massification le plus complet possible à l'échelle de 5 à 10 ha généralement par massif ou bassin versant (foncier, infrastructure, gestion groupée, exploitation et mise en valeur sylvicole, paysage, accueil du public et autres actions de développement et environnement) en lien avec les autres intervenants du milieu rural (collectivités, ONF, DDT, coopératives, industriels, agriculteurs, associations).

Mesure associée : l'animation pour la création et accompagnement des ASA forestières sont financés dans le cadre des dispositifs de l'Assemblée des Pays de Savoie (mesure B1).

Une opération agissant sur :



↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses d'animation

↳ Maîtres d'ouvrage :

Chambre d'Agriculture, Collectivités

Opération 5.2 : Elaboration de document de gestion - ABANDON

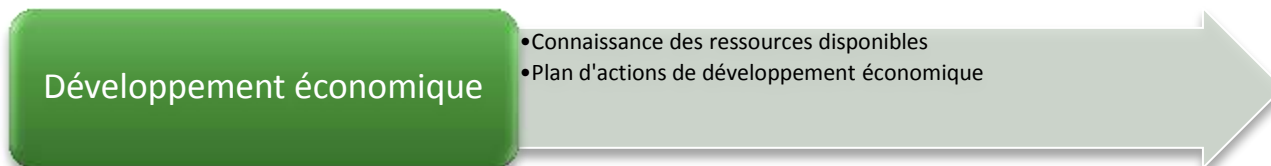
Opération 5.2 : Le Plan d'Approvisionnement Territorial

↳ Description de l'opération :

- Mise en place du **comité de pilotage** et du **comité d'expertise** (collectivités, institutionnels et professionnels de la filière : ONF, CRPF, Coopératives, Espaces Info Energie, scieurs, ETF, chambres d'agriculture etc.).
- Réactualisation de l'inventaire des chaufferies existantes ou des projets de chaufferies

- Identification de la ressource bois énergie et bois d'œuvre (Etablissement d'une carte par massif permettant d'intégrer les coûts d'exploitation pour mobiliser du bois énergie (Recueil et acquisition des données nécessaires (données dendrologiques, aménagement, bilan des dessertes existantes))
- Priorisation des aménagements structurants de desserte et de stockage
- Validation des hypothèses de travail et des résultats par le comité d'expertise.
- Présentation et remise des **résultats**
Optimiser les marchés d'approvisionnement en fonction des catégories de produits

Une opération agissant sur :



⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Dépenses d'animation et dépenses d'études

⇒ Maître d'ouvrage :

Syndicat du Pays de Maurienne

Opération 5.4 : Cartographie et animation de chantier de broyage ABANDON

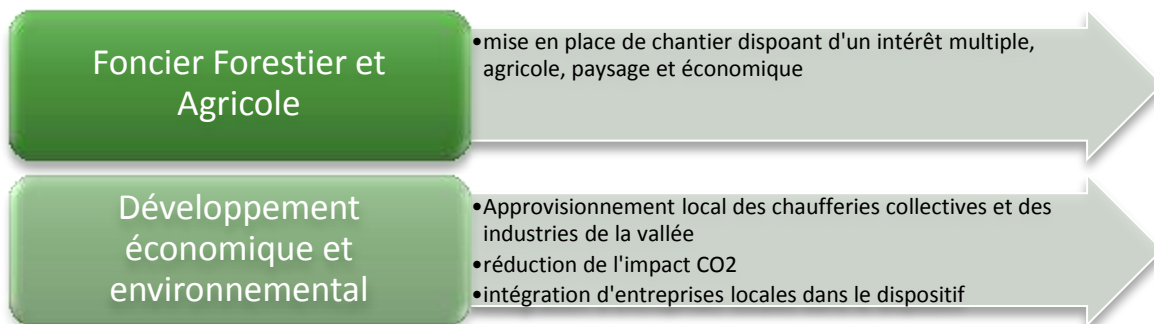
Opération 5.3 : Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuits courts

⇒ Description de l'opération :

La mobilisation de bois énergie doit répondre à certains critères pour être économiquement rentable, en particulier, les coûts d'exploitation qui doivent être en adéquation avec le marché.

Il existe au niveau de la vallée un marché non négligeable issu de la demande des collectivités pour approvisionner les chaufferies collectives. Un certain nombre d'entreprises locales sont présentes, dont certaines ont investis dans du matériel de broyage, permettant de répondre au cahier des charges souhaités. Une animation dédiée à la mobilisation du bois énergie au travers de **travaux sylvicoles** mobilisant du bois énergie non commercialisable en l'état permettra aux collectivités d'être le plus autonome possible, et réduira à travers les circuits courts l'empreinte carbone qu'elles émettaient jusque là. L'emploi local s'en trouvera par ailleurs renforcé à travers la mobilisation des entreprises locales. La mise place de plusieurs chantiers de broyage sur des surfaces envahies par des accrues pour produire des plaquettes forestières et alimenter les chaudières locales.

Une opération agissant sur :



➤ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Aide sylvicole à l'hectare: subvention de 400€ à 600€ à l'hectare pour une mobilisation minimum de 20 à 30 tonnes par hectares.

➤ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, ONF, Chambre d'Agriculture

Opération 5.4 : Réalisation de dessertes et de chantiers par câble

➤ Description de l'opération :

a/ Réalisation de schéma de dessertes :

« Définir et situer les zones forestières et pastorales actuellement inexploitable et établir les possibilités de desserte pour une mobilisation maximale des bois en favorisant les dessertes multifonctionnelles Cette démarche est mise en place sur des massifs forestiers cohérents d'au moins 1000 ha et à portée intercommunale en priorité.

La démarche est basée sur :

- Une Approche globale et locale, concertée
- Un Etat initial de la desserte et des zones desservies sur le massif
- Une Identification des enjeux sur le territoire (environnementaux, agricoles et forestiers) et définition des zones à desservir
- Des Scénarii de mobilisation : Projets de dessertes du massif et de mobilisation du bois

Pour la vallée de la Maurienne, la démarche doit s'effectuer par massif cohérent au nombre de 9.

b/ Réalisation de nouvelles dessertes

L'exploitation par tracteur a connu un fort développement depuis les années 60. Très efficace économiquement, il offre une grande souplesse d'organisation. Les réseaux de pistes et de traînes, réalisées au gré des besoins des coupes de l'époque par les exploitants forestiers, ont engendré de gros problèmes d'entretien avec un manque de cohérence visible :

- des distances de traînage trop grandes > 1000 m, avec souvent un manque de vision d'ensemble et de cohérence
- des dessertes uniquement utilisables par les tracteurs forestiers inaccessibles aux broyeurs plaquettes bois énergie, véhicules pour le pastoralisme, ... Manque de routes forestières, enchevêtrement de pistes forestières, deux fois plus de pistes que de routes forestières

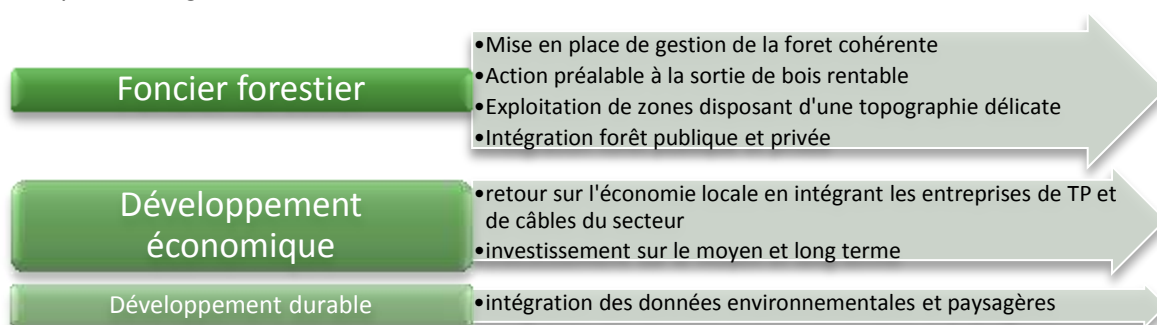
Ceci implique des coûts d'exploitation non compétitifs du fait d'une distance de traînage trop importante (souvent >1,0 km). Une gestion de la forêt **sans desserte adaptée n'est plus possible économiquement** :

- un réseau de pistes mal intégré dans le paysage avec des impacts sur des milieux remarquables

- des conflits d'usage avec les randonneurs : les parcours utilisant des pistes de débardage sont souvent impraticables pendant la durée de l'exploitation, parfois très longue
- des difficultés d'accès aux places de dépôts et manque de places de dépôt et de surcroît souvent utilisées comme parking
- un manque de dessertes en forêt privée

La réalisation de routes forestières et de places de dépôts seront privilégiés afin de permettre le stockage, le tri des bois et l'accès aux broyeurs bois énergie. Les techniques d'exploitation, notamment le câble, devront être regardées avant la réalisation des chantiers de débardage.

Une opération agissant sur :



➤ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Financement de l'animation et de la réalisation des schémas de desserte

➤ Maîtres d'ouvrage :

Collectivités, Chambre d'Agriculture ,COFORET, ONF.

➤ Enveloppe affectée aux opérations :

72 000€ (9*8000€)

➤ Enveloppe affectée aux opérations :

Subvention RRA : 170 080 €

Subvention CTS 3G VL : 208 750 €

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CTS 3G Maurienne
4.5.1 Animation foncière pour une optimisation du bois local	Dépenses d'animation Objectif 2 chantiers	12 500 €	12 500 €	-
4.5.2 Plan d'approvisionnement territorial	Dépenses d'animation et d'études	25 000 €	25 000 €	25 000 €
4.5.3 Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités	aides sylvicole		-	A définir
4.5.4 Réalisation de	a/ Dépenses d'animation et d'études	72000 €	72 000 €	72 000 €

schémas de dessertes	b/ Travaux	347 469 €	347 469 €	-
Total (I)		347 469 €	347 469 €	-
Total (F)		Non défini	37 500 €	Non défini
Total (I+F)			384 969 €	

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 4.5.1	12 500 €	80 %	10 000 €	F
Subvention RRA 4.5.2	25 000 €	35 %	8 750 €	F
Subvention RRA 4.5.3 a/	72 000 €	15 %	10 800 €	F
Subvention RRA 4.5.3 b/	347 469 €	35 %	121 614 €	I
Subvention CG 73 4.5.2	25 000 €	35 %	8 750 €	F
Subvention CG 73 4.5.3	A définir		174 800 €	F
Subvention CG 73 4.5.4 a/	72 000 €	35%	25 200 €	F
Total subventions			359 914 €	I / F

➔ Calendrier de mise en œuvre :

CDDRA : 2012 – 2017
CTS 3G : 2014 – 2019






➔ Indicateurs d'évaluation

Volume de bois mobilisable ; Nombre de plan de gestion durable ; Nombre de propriétaires et surfaces engagées ; Surfaces remise en état ; approvisionnement des chaudières locales,

➔ Partenaires :

Chambre d'Agriculture, ONF, COFOR 73, COFORET, Espaces Info Energie, scieurs, ETF

➔ Degré de transversalité de l'action :

Développement économique activités		<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la ressource locale et réduction des dépendances vis-à-vis des ressources extérieures - La forêt est source d'emploi - Développement de circuits d'approvisionnement courts (exploitation, sciage, séchage, utilisation du bois)
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des forêts par leur exploitation en « futaie jardinée », jouant un rôle efficace de protection contre les risques naturels et contribuant à un sous-bois diversifié et entretenu. - Les espaces forestiers sont une ressource rare et non renouvelable
Solidarité sociale		<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à une attente partagée des collectivités, des résidents et des consommateurs du territoire en matière de lien social
Gouvernance		<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les propriétaires à la gestion de la forêt - Création d'associations de gestion forestière. - Dimension collective du projet (étude, cellules de séchage, bâtiment,...), garante d'un financement plus pertinent (mise en commun du matériel, emprise foncière plus restreinte,...) et d'un portage dynamique
Validité		<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec les politiques initiées par l'Etat, le Conseil Général pour enrayer les difficultés de la gestion de la forêt

Action 6: Animer le PSADER

⇒ Contexte de l'action 8:

Ce programme nécessite une animation forte pour la réalisation de ces actions, la mobilisation des acteurs concernés par les actions, l'accompagnement des responsables professionnels et des collectivités locales.

Au vu des phases d'animation relevant des opérations affichées au contrat (1.1 ; 1.2 ; 3.4 ; 3.5 ; 6.1 ; 6.2 ; 6.3), considérant celles comprises dans les opérations de fonctionnement préalables aux opérations d'investissement programmées au PSADER (3.1), au regard de celles portées par le Syndicat du Pays de Maurienne en interne (4.1 ; 4.2 ; 8), la mission d'animation vise un nombre limité d'actions (1.3 ; 2.1 ; 3.3 ; 4.2 ; 4.3 ; 6.4 ; 7.2).

Ne disposant pas de compétences dans le domaine agricole en interne, le Syndicat du Pays de Maurienne propose de s'en doter en la personne d'un technicien de la Chambre d'Agriculture de la Savoie, attendu qu'elle est l'organisme bénéficiant de la crédibilité auprès des professionnels agricoles et qu'elle représente un véritable relais pour la réussite de la démarche.

⇒ Objectifs stratégiques :

- ✓ Connaître et faire connaître le contenu des actions du projet agricole et forestier
- ✓ Mobiliser les acteurs et créer des synergies entre eux
- ✓ Susciter et accompagner des projets
- ✓ Mobiliser les financements

⇒ Description de l'opération :

L'animation du PSADER est donc estimée, au vu du contexte de l'action, à 15 journées de travail par an. Elle comprend :

- la promotion des actions auprès des porteurs de projets potentiels par une présence transversale sur l'ensemble du territoire.
- l'émergence et l'appui au montage des projets (évaluer la pertinence des projets au regard des actions retenues par le PSADER, formaliser les modalités de leur mise en œuvre, aider à la faisabilité du plan de financement).
- la présentation des dossiers, d'une part, auprès du comité de pilotage PPT/PSADER pour un avis technique, pour validation définitive au comité de pilotage CDDRA-CTS / PSADER, d'autre part.
- la préparation d'avenants éventuels.
- l'établissement d'une relation constante avec le Syndicat du Pays de Maurienne sur le montage du financement des projets, la mise en œuvre des actions.
- la conduite des travaux de la commission « agriculture-tourisme-environnement » du Conseil Local de Développement lorsqu'il s'agit d'apporter un éclairage ou d'engager une réflexion sur la thématique agricole.
- La participation aux journées régionales des animateurs PSADER

Le Syndicat du Pays de Maurienne, par sa chargée de mission assurant l'animation générale des contrats (CDDRA et CTS), se chargera du contrôle des pièces constitutives des dossiers de demande de subvention de leur transfert sur CONTRANET ainsi que du suivi de la consommation des crédits affectés à la mise en œuvre du PSADER dans le cadre de la tenue d'un tableau de bord.

⇒ Maîtres d'ouvrage :

Syndicat du Pays de Maurienne

⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables

Temps d'animation (décompte du nombre de journées affectées à la mission).

⇒ Enveloppe affectée aux opérations :

Dépenses subventionnables : 40 500 €

Subvention RRA : 16 200 €

Subvention Dpt 73 : 16 200 €

Opérations	Maîtres d'ouvrages potentiels	Dépenses subventionnables	F/I	Financements						
				RRA	%	Dept73 (CTS)	%	Autres	MO	%
Animation PSADER	SPM	40 500 €	F	16 200 €	40%	16 200 €	40%		8 100 €	20%

➤ Calendrier de mise en œuvre :

Mai 2012 et sur 6 ans

➤ Indicateurs d'évaluation

Participation des professionnels dans les instances de concertation ; Nombre de projets et de réalisations ; Actions de mobilisation : nombre ; Utilisation des financements ; Acteurs concernés

➤ Partenaires :

Collectivités, tous les acteurs du territoire....

➤ Degré de transversalité de l'action :

Développement économique activités /		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des actifs dans les différentes filières professionnelles agricoles et forestières - Développement de nouvelles activités de proximité - Valorisation des ressources locales
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Préservation ressource en eau, essentielle au territoire - Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité - Préservation des paysages
Solidarité sociale		<ul style="list-style-type: none"> - Solidarité entre acteurs - Réponse à des attentes sociales - Accompagnement des porteurs de projet
Gouvernance		<ul style="list-style-type: none"> - Synergie entre opérateurs et co-construction - Professionnalisation des acteurs - Inscription du projet dans les objectifs des collectivités - Cohérence avec les politiques publiques
Validité		<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la durabilité dans les projets - Cohérence avec le projet de territoire - Incitation à la mise en place d'une dynamique qui permet ensuite l'émergence de projets - Mise en place de concertations

Bilan Financier

BILAN FINANCIER

Actions / Opérations	Nature Fonction ou Invest	Modification financière avenant CDDRA	Dépense totale	Subvention Région			Volet Local CTS 3G			Bénéficiaires
				Dépense subventionnable en euros	Taux arrondi de	Montant en euros	Dépense subventionnable	Taux	Montant	
Axe 2 – ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES TOUT EN CONSERVANT UN EQUILIBRE ENTRE LES DIFFERENTS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES										
Objectif 8 – Maintenir une activité agricole forte et favoriser les circuits courts										
28.1 Consolider l'activité agricole en pérennisant les coopératives laitières	F		40 000 €	40 000 €	33%	13 000 €	10 000 €	20%	2 000 €	Coll loc, groupements agricoles, coop
	I		850 000 €	Pour mémoire			400 000 €	20%	80 000 €	
28.2 Renforcer la main d'œuvre dans les exploitations et l'engagement des professionnels au sein de collectifs agricoles	F		115 000 €	Pour mémoire			90 000 €	32%	29 160 €	Service de remplacement
28.3 Conforter l'activité agricole en améliorant l'autonomie fourragère des exploitations agricoles en préservant le foncier agricole et en améliorant son utilisation	F	30 000 €	215 900 €	121 900 €	47%	57 760 €	120 000 €	33%	40 000 €	Coll loc, ASA, assoiation, CUMA, CEN, CA, PNV
	I		2 000 000 €	200 000 €	36%	72 500 €	1 600 000 €	12%	199 000 €	
28.4 Valoriser économiquement et culturellement les produits locaux en développant les circuits courts	F		435 000 €	205 000 €	45%	91 500 €	61 667 €	30%	18 500 €	coll loc, ASA, CUMA, CA CEN
	I	50 000 €	516 667 €	516 667 €	30%	155 000 €	Pour mémoire			
28.5 Optimiser le foncier forestier pour un développement du bois local	F	- 35 950 €	37 500 €	109 500 €	27%	29 550 €	à définir		208 750 €	coll loc, ASA, CUMA, CA, ONF
	I	121 614 €	378 325 €	347 469 €	35%	121 614 €	Pour mémoire			
28.6 Réaliser de nouvelles dessertes ainsi que des chantiers par câble	I	- 40 000 €	Bascule dans la fiche- action 5							
28.7 Lancer une Charte Forestière	F	- 50 000 €	SUPPRESSION							
28.8 Animer le PSADER	F		40 500 €	40 500 €	40%	16 200 €	40 500 €	40%	16 200 €	Chambre d'agriculture
TOTAL OBJECTIF 8		75 664 €	4 628 892 €	1 581 036 €	35%	557 124 €	à définir		593 610 €	